



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY CHARNEUX à l'occasion de la kermesse organisée du 17 AOUT AU 22 AOUT 2022**

**Le Bourgmestre,**

- Attendu que la kermesse annuelle est organisée du mercredi 17 au lundi 22 août 2022;
- Attendu que la voirie vicinale n° 7 au centre de Charneux sera occupée par le champ de foire
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

**ARRETE:**

- Article 1** Durant la période du mercredi 17 août 2022 à 06h00 jusqu'au lundi 22 août 2022 à 20h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits à CHARNEUX CENTRE entre les chemins vicinaux n° 41 et n°38, le stationnement sera interdit à droite venant de Jalhay en direction du fond de Charneux depuis l'ancienne école jusqu'au chemin n° 41.
- Article 2** Les conducteurs seront déviés par les chemins vicinaux n° 41 - 16 - 34
- Article 3** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.
- Article 4** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Article 5** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Article 6** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
  - o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
  - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4
  - o à l'OTJS
  - o à notre service des Travaux
  - o à notre fonctionnaire « Planu »
  - o aux TEC
  - o à notre police locale
  - o aux organisateurs

Jalhay le 28/07/2022  
Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET

